



## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2015

### COMPTE-RENDU

---

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Présents :</b> | Mesdames Guillemette COUTTET, Marina MENGOLLI, Georgette NALESSO et Marie-Neige POCCARD CHAPUIS.<br>Messieurs Franck CHENAL, Emmanuel COLIRE, Marc COLLIN, Pierre JOUANNE, Anthony POCCARD CHAPUIS, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire. |
| <b>Excusés :</b>  | Mesdames Anne CROZET et Charlotte THOMSON.<br>Messieurs Christian HEBERT et Gérard COLLIN.  |

---

Laurent TRESALLET annonce 3 pouvoirs : de Anne CROZET à Laurent TRESALLET, de Christian HEBERT à Anthony POCCARD-CHAPUIS et Gérard COLLIN à Georgette NALESSO.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le procès-verbal du 13 avril 2015.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

#### **I/ ADMINISTRATION GENERALE**

##### ***1. Convention de renouvellement du logiciel d'état civil***

Le contrat de licence et la maintenance du logiciel de Gestion de l'état civil doit être renouvelé. Il est proposé sur une durée de trois années de 2015 à 2017 pour un coût de 160 € H.T. par an.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de renouvellement du logiciel d'état civil dans les conditions précitées.

##### ***2. Convention pour des travaux réalisés sur la RD 226 sous maîtrise d'ouvrage communale***

Le Département a adressé à la Commune un inventaire des passages piétons situés hors agglomération ainsi qu'une convention pour transférer l'entretien de ces passages à la Commune.

Un seul passage piéton est concerné au carrefour des Amis sur la RD 226.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention pour des travaux réalisés sur la RD 226 sous maîtrise d'ouvrage communale.

### **3. Convention régissant l'usage professionnel du Palais de la Mine pour 2015**

Chaque année une convention entre la Commune et l'association du Palais de la Mine permet d'organiser la saison touristique estivale. Il est proposé de renouveler cette convention dans les mêmes termes que la saison 2014.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention régissant l'usage professionnel du Palais de la Mine pour 2015.

### **4. Convention d'assistance juridique avec le Cabinet PETIT**

Pour assister la Commune dans la conduite d'un projet de Résidence de Tourisme sur le territoire communal, le cabinet PETIT propose de signer une convention d'assistance juridique. Le taux horaire s'élève à 180 € H.T. La convention est prévue pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction expresse.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'assistance juridique avec le Cabinet PETIT dans les conditions précitées.

### **5. Convention avec la Commune de Bourg-Saint-Maurice pour l'enlèvement des véhicules automobiles en infraction sur le territoire**

La Commune de Bourg-Saint-Maurice est d'accord pour faire bénéficier la Commune de Peisey Nancroix du service de fourrière automobile en contrepartie d'une participation aux coûts de fonctionnement.

Une convention permet de contractualiser cet accord.

Pour l'enlèvement de voitures particulières, le coût est fixé à 105 €.

Pour l'enlèvement des épaves de véhicules dans les communes voisines, le coût est fixé à 119,70 €.

La convention est fixée jusqu'au 31 décembre 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la Commune de Bourg-Saint-Maurice pour l'enlèvement des véhicules automobiles en infraction sur le territoire.

### **6. Signature de l'avenant au bail commercial du Planté de Bâton**

Suite à un rendez-vous chez le notaire, la SARL au Planté de Bâton a fait l'objet d'un compromis de vente signé le 16 avril dernier.

Pour la signature définitive de l'avenant régissant le montant des loyers pour les repreneurs, il convient de délibérer pour fixer le loyer à 10 000 € par an à compter de la signature de cet avenant.

La signature est prévue au plus tard le 06 juillet 2015.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant au bail commercial du Planté de Bâton pour modifier le montant du loyer à 10 000 € par an à compter de la signature de cet avenant.

## **II/ FINANCES**

### **7. Subventions aux associations locales**

Suite à une réunion de la Commission d'attribution de subvention, il est proposé de fixer les montants de subvention comme suivant :

| ASSOCIATIONS  | RAPPEL<br>SUBVENTION<br>2011<br>En euros | RAPPEL<br>SUBVENTION<br>2012<br>En euros | RAPPEL<br>SUBVENTION<br>2013<br>En euros      | RAPPEL<br>SUBVENTION<br>2014<br>En euros | PROPOSITION<br>SUBVENTION<br>EN 2015<br>En euros |
|---|--|--|---|--|--|
| Ski Club  | 33 000.00                                | 35 000.00                                | 27 000.00                                     | 38 000.00                                |  |
| Foyer de ski de fond                                  | 6 500.00                                 | 6 500.00                                 | 0   | 0  | En réflexion                                     |
| Club des Monts d'Argent                               | 1 000.00                                 | 1 000.00                                 | 1 000.00                                      | 1 000.00                                 | 1 000.00   |
| Comité des fêtes                                      | 3 000.00                                 | /  | 0   | 0  | En réflexion                                     |
| Association des anciens combattants                   | 300.00                                   | 300.00                                   | 300.00  | 0  | 500.00   |
| Cyclo cœur  | 500.00                                   | 500.00                                   | 500.00  | 5 00.00                                  | 500.00   |
| Association Sportive Ecole de PEISEY (Classes de Mer) | 5 000.00<br>(Solde 2011)                 | 5 000.00<br>(Acpte 2013)                 | 0   | 0  | 5 000.00 déjà voté                               |
| Les Scènes estivales de PEISEY                        |  | 500 .00                                  | 500.00+<br>500.00<br>compl.<br>(Soit 1000.00) | 1 500.00                                 | 1 000.00   |
| Comice Agricole                                       |  |  | 200.00  | 200.00                                   | 200.00   |
| Coup de Pouce   |  |  | 500.00  | 500.00                                   | 500.00   |

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les propositions de subventions précitées.

#### **8. Proposition d'admission en non-valeur**

La Trésorerie propose des admissions en non-valeur sur le budget général pour un montant de 5 848,32 €.  
Après lecture du détail des sommes proposées en pertes irrécouvrables, le Maire procède au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition d'admissions en non-valeur pour un montant de 5 848,32 €.

#### **9. Budget garderie - Délibération modificative pour le paiement de l'échéance d'emprunt**

L'annuité de l'emprunt à la Garderie s'élève à 66 555,21 € avec un taux fixe de 4,14%. Il manque donc 2 160,07 € en dépenses de fonctionnement (article 66111).

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la délibération modificative proposée sur le budget de la Garderie.

### **III/ RESSOURCES HUMAINES**

#### **10. Création d'un poste d'accueil au Musée pour la saison estivale**

Suite au renouvellement de la mise en disponibilité pour convenance personnelle de Myriam SILVIN pour une durée de 2 ans à partir du 14 août 2014, il convient de créer un poste de « gardiennage exposition été 2015 ».

Le poste créé serait donc le suivant :

Grade : Adjoint administratif de 2ème classe

Temps de travail : 12 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 06 juillet au 15 août 2015.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'ouverture d'un poste pour le Musée de la Fruitière pour la prochaine saison estivale.

### **11. Modification du poste de Véronique BELLENGIER en poste administratif**

Véronique BELLENGIER assure désormais uniquement des missions administratives au sein de la collectivité avec le secrétariat de la Garderie et l'intérim du secrétariat de la Mairie.

Il est proposé de pérenniser les tâches administratives confiées à cet agent en supprimant les postes d'adjoint technique à TNC à 19h00 et d'adjoint administratif à TNC à 10h00 en créant un poste d'adjoint administratif 2ème classe à TNC à 29h00, sans modifier le temps de travail de cet agent.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la suppression des postes d'adjoint technique à TNC à 19h00 et d'adjoint administratif à TNC à 10h00 et la création du poste d'adjoint administratif 2ème classe à TNC à 29h00.

## **IV/ TRAVAUX/URBANISME/MARCHES**

### **12. Demande de subvention pour les travaux d'eau potable de La Favière**

Dans le cadre des travaux de réfection du réseau d'eau potable au lieu-dit La Favière pour une longueur de 200 ml, la Commune sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau.

Ces travaux seront à réaliser en une tranche ferme avec un commencement des travaux prévu au début du mois de juin 2015.

Le coût des travaux est estimé à 38 054,40 € TTC. Cette somme est inscrite au budget 2015 (budget Eau et assainissement).

Devant le lancement très prochain de l'opération, il est demandé à l'agence de l'Eau l'autorisation de démarrage avant l'obtention de l'arrêté de subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la demande de subvention proposée.

### **13. Acquisition de terrains agricoles au lieu-dit Les Arches pour l'installation d'un transformateur électrique**

Dans le cadre de l'installation d'un transformateur électrique au lieu-dit Les arches le long de la RD 87, il est nécessaire d'acquérir du terrain agricole appartenant à Monsieur et Madame TRESALLET Ulysse demeurant au village de Nancroix et à Monsieur DEVILLE-LARDERAT Claude demeurant au lieu-dit les Arches.

La superficie totale est de 10 ca. Le prix du m<sup>2</sup> proposé en terrain agricole est de 1 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total des acquisitions de 10€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à acquérir les parcelles proposées.

## **V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **✓ Réunion de fleurissement**

La réunion publique sur le fleurissement est fixée au mardi 12 mai 2015 à 17h00 en Mairie. Cette date sera communiquée lors du discours du 08 mai et une affiche de communication sera réalisée pour informer les habitants.

***L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.***